*Monsieur ,*

*Zeynab Jalalian, une Kurde iranienne purge une peine de réclusion à perpétuité prononcée à l’issue d’un procès inique. Arrêtée en mars 2008 en raison de ses activités en faveur du droit des Kurdes à l’autodétermination et de ses liens avec la branche politique du Parti pour une vie libre au Kurdistan (PJAK), elle a été détenue à l’isolement et privée d’avocat. Elle aurait subi des actes de torture et d’autres mauvais traitements pendant cette période, des sévices qui ont provoqué une hémorragie cérébrale et altéré sa vision. En juin 2020, elle a été testée positive à la Covid-19 alors qu’elle était détenue dans la prison de Shahr-e Rey à Varamin, près de Téhéran. Le 8 juin 2020, Zeynab Jalalian a été brièvement transférée à l’hôpital. Mais alors que les professionnels de la santé lui indiquait qu’elle devait rester sous surveillance médicale, elle a été renvoyée en détention et incarcérée à la prison de Yazd depuis le 10 novembre 2020.*

*En tant que membre/sympathisant(e) d’Amnesty International, je vous demande de permettre sans délai à Zeynab Jalalian de bénéficier des soins médicaux dont elle a besoin et à la protéger de la torture et des autres formes de mauvais traitements ; à diligenter immédiatement une enquête indépendante et impartiale sur les allégations de torture ; de traduire rapidement dans les faits la décision du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire en libérant immédiatement Zeynab Jalalian et en lui accordant un droit contraignant à des réparations. Dans l’attente, je vous prie d’agréer, Monsieur, l’expression de mes meilleures salutations.*